



## UNION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS  
TEL. 01.44.83.65.55 –  
E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr)

### REUNION du 20 septembre 2012 : EGALITE HOMMES/FEMMES

La ministre, Marylise LEBRANCHU, a ouvert « officiellement » la réunion sur le thème « Egalité Hommes/Femmes ».

Étaient présents à cette réunion pour la FGF-FO Philippe SOUBIROUS et Yann HAMON, pour la FSPS Valérie PUJOL.

Dans ces propos introductifs, la ministre a précisé que la Fonction publique se devait d'être exemplaire sur ce sujet, soulignant au passage que le gouvernement actuel respecte la parité.

Elle constate que la situation n'est pas simple dans la Fonction publique (écarts de rémunération, les congés parentaux, l'encadrement ou le temps partiel...).

#### **Déclaration liminaire de Force Ouvrière**

*Madame la Ministre,*

*Vous avez évoqué la politique menée par vos prédécesseurs en matière d'égalité professionnelle Hommes/Femmes.*

*Cette politique a trouvé sa traduction dans une mesure très médiatisée, la place désormais réservée aux femmes dans l'encadrement supérieur.*

*Lors des précédentes concertations sur l'égalité hommes/femmes dans la fonction publique, FORCE OUVRIERE a exprimé son insatisfaction de voir la seule mesure contraignante appliquée aux plus hauts emplois, qui plus est, à discrétion du gouvernement.*

*Mettre en place une discrimination positive pour les emplois de directions a-t-il un sens quand rien n'est fait pour les 99 % de femmes restant ? N'oublions pas que les corps (et les catégories de fonctionnaires) où les femmes sont les plus représentées sont les moins bien rémunérés, y compris au niveau de la grille indiciaire.*

*FORCE OUVRIERE attendait beaucoup plus que des déclarations de bonnes intentions reprises dans les circulaires du 23 août 2012 telles que :*

- *se borner à inciter, à mobiliser, et nommer un haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits.*
- *prendre en compte l'évaluation et l'impact des projets de textes sur le domaine de l'égalité hommes/femmes.*

*Dans le même temps, le gouvernement refusait d'admettre la discrimination indirecte dont sont victimes les professions fondamentalement féminines.*

*A titre d'exemple, l'ancien gouvernement se faisait les gorges chaudes des mesures pour les femmes hauts fonctionnaires, dans le même temps il reclassait les infirmières dans un « petit A ».*

*Force est de constater que, pour l'instant, le moins-disant et le moins-coûtant l'ont malheureusement emporté! Le nouveau gouvernement veut-il changer ce cap ?*

*A ce stade, Force Ouvrière se félicite que le sujet de l'égalité professionnelle reste une priorité gouvernementale qui mérite le temps de l'étude et de la réflexion. C'est pourquoi nous entendons rappeler les lignes directrices de notre revendication car l'égalité professionnelle dépasse le droit du travail, elle relève des droits de l'homme.*

**Sans que cette liste ne soit exhaustive nous revendiquons:**

- *Un bilan statistique du rapport entre le taux de féminisation des corps et grades, catégories et « filières » (technique, administrative, socio-éducative, sanitaire et sociale) avec les traitements tels que prévus par les grilles indiciaires ;*
- *A niveau de recrutement égal, que le traitement des agents soit égal ;*
- *Que les conditions d'avancements et les taux de promotions assurent une même carrière aux femmes qu'aux hommes ;*
- *Un meilleur accompagnement familial (places en crèches, restaurants administratifs) et des horaires de travail compatibles avec l'éducation des enfants ;*
- *Une adaptation de la formation continue aux contraintes domestiques ;*
- *Une politique de logement pour diminuer les temps de trajet domicile/travail.*

*Sur le plan de la Fonction publique territoriale, l'égalité professionnelle relève d'une volonté politique qui ne doit pas s'arrêter sur les bancs de l'Assemblée mais s'appliquer au sein même des collectivités quelle que soit leur taille.*

*Ainsi sur deux points fondamentaux que sont les salaires et le déroulement de carrière, nous revendiquons la refonte des grilles indiciaires et l'intégration des primes dans le traitement de base. C'est un des enjeux pour redonner une équité entre les filières et du souffle à chaque catégorie.*

*La refonte permettra une remise à plat et un plus juste attrait de chaque filière et, l'intégration des primes réduira la fin des disparités entre filière et entre collectivité. En effet, les petites collectivités, qui plus est, fortement féminisées (ATSEM, agents sociaux, personnel administratif, adjoint d'animation) sont aussi celles qui n'octroient pas de régime indemnitaire à leurs agents. De plus l'instauration de la PFR (dépendant de la fonction occupée) aggrave les inégalités.*

*Le déroulement de carrière dépend lui de l'organisation des filières (pas de déroulement de carrière pour les cadres d'emplois des agents sociaux, ATSEM essentiellement féminisés) et de l'accès à la formation qui peut être rendu difficile par la durée des formations, l'éloignement obligatoire du domicile, la difficulté pour les petites collectivités de se départir de leur personnel. Sur ce dernier point la situation s'est améliorée depuis la mise en place par le CNFPT de Contrats d'Objectif Territorialisés (COT) qui permettent un meilleur accès à la formation des personnels des petites communes.*

*Enfin, favoriser l'accès aux postes de cadres dirigeants au sein des collectivités territoriales est un élément important mais il ne doit pas être une finalité. Il s'agit, pour une réelle égalité professionnelle de valoriser chaque place (notamment au travers des conditions de travail) et de permettre à chacun de trouver sa place.*

**FORCE OUVRIERE exige des mesures réelles pour l'amélioration de l'articulation vie privée/vie professionnelle.**

**Cela doit passer par des choix immédiats et des résultats concrets.**

**En outre, Force Ouvrière restera vigilante à ce que les principes républicains soient maintenus et renforcés, notamment l'égal accès de tous aux emplois publics. Fort de ce principe, nous refuserons les clivages et les discriminations à rebours, qu'ils soient directs ou indirects, individuels ou collectifs.**

PARIS, le 20 septembre 2012

En réponse aux déclarations des organisations syndicales, la ministre propose de cibler les problèmes dans un premier temps, puis de construire les moyens nécessaires de ce chantier très complexe pour que, dans chaque ministère, l'égalité professionnelle soit une réalité et ce à tous les niveaux. Elle considère que les propositions doivent être lisibles, concrètes et d'application directes.

Pour ce faire, elle propose trois thématiques :

1. Dialogue social comme élément structurant de l'égalité professionnelle ;
2. Carrières et parcours professionnels – Evolution à partir d'une approche fine sur le suivi des promotions, sur les jurys (présidence et formation), sur la prévention (lutte contre les stéréotypes) et sur la mobilité géographique ;
3. Articulation vie privé/vie professionnelle (congés parentaux, congés maternités- avant/après, gestion du temps au travail, etc...)

En conclusion, Force Ouvrière a précisé que même si les discussions concernent l'ensemble de la Fonction publique, cela ne doit pas être un frein à une déclinaison par versant.

De plus, Force Ouvrière a rappelé qu'elle sera exigeante sur la méthode. La démarche devra être constructive pour atteindre l'objectif affiché.

Pour Force Ouvrière, il n'est pas question, comme l'avait tenté le gouvernement précédent, de se faire « balader » sur ce sujet. Nous exigerons des actes, pas de simples déclarations d'intentions !

**SERVICE  
PUBLIC**  
**JE-NOUS-TOUS AVEC FO!**